

Guide de présentation – Vitrine de l'industrie de l'Expo Architecture

Objectif et aperçu

Les présentations de la Vitrine de l'industrie de l'Expo Architecture visent à informer et à inspirer les architectes tout en offrant aux exposants l'occasion de partager leurs innovations, leur expertise et des connaissances pratiques pertinentes pour la pratique architecturale. Chaque séance de 15 minutes doit mettre l'accent sur le partage de connaissances et des applications concrètes, plutôt que sur la promotion directe de produits ou la vente.

- Durée : 15 minutes
- Public cible : architectes, stagiaires et professionnels du design
- Formule : présentation éclair en direct suivie d'une période de questions aux kiosques des exposants

Principes directeurs

- Éducatif, et non promotionnel : mettre l'accent sur les idées, les données probantes et la pertinence pour le design, plutôt que sur le marketing de produits.
- Fondé sur des données probantes : appuyer les messages clés par des données crédibles, des recherches ou des exemples de projets réels.
- Pertinence pour la pratique : démontrer comment le contenu appuie la pratique architecturale par la durabilité, l'innovation, la résilience ou d'autres résultats de design pertinents.
- Engagement : utiliser la narration, des visuels et des messages concis pour maintenir l'intérêt du public.

Aperçu éducatif

Séance en direct (15 minutes)

1. Ouverture et mise en contexte (2 min) : présenter le projet de design ou l'enjeu du secteur.
2. Aperçu éducatif ou étude de cas (6 min) : présenter un projet, une collaboration, une initiative de recherche ou une étude de cas démontrant des

résultats mesurables ou des leçons pratiques.

3. Innovation à l'honneur (3 min) : présenter un matériau, une technologie, un système ou une innovation de procédé, et expliquer sa pertinence pour la pratique architecturale.
4. Leçons retenues et principaux constats (2 min) : deux ou trois leçons pratiques que les participants pourront appliquer dans leur propre travail.
5. Invitation à la période de questions (1 min) : inviter les participants à poursuivre la discussion et à poser leurs questions à votre kiosque.

Chaque présentation doit inclure un objectif d'apprentissage clairement énoncé.

Les présentations doivent être neutres envers les fournisseurs dans la mesure du possible. Les références à des produits ou services doivent appuyer le contenu éducatif plutôt que constituer l'objet principal de la présentation.

Contenu à éviter

- Les argumentaires de vente axés sur les produits ou les discussions sur les prix
- Les présentations de style brochure marketing
- Les affirmations non vérifiées ou les données non étayées.
- Une image de marque d'entreprise excessive. Les logos d'entreprise ne doivent apparaître que sur les diapositives d'ouverture et de clôture.

Logistique de la présentation

- Maximum de 8 à 10 diapositives.
- Le logo de l'entreprise ne doit apparaître que sur les diapositives d'ouverture et de clôture.
- Les présentations seront révisées par l'IRAC afin d'assurer la qualité éducative et l'harmonisation avec les objectifs de la séance.
- Un modérateur ou une modératrice gèrera le chronométrage des présentations afin que toutes les séances respectent l'horaire.

[Un modèle de présentation de l'IRAC](#) sera fourni à tous les présentateurs et présentatrices.

Veuillez transmettre les renseignements suivants à l'IRAC d'ici le 11 janvier 2027 :

- Titre de la présentation (maximum 10 mots)
- Description de la présentation (maximum 50 mots)
- Un objectif d'apprentissage
- Nom du présentateur ou de la présentatrice
- Titres professionnels
- Titre professionnel
- Nom de l'entreprise
- Photo de profil haute résolution
- Biographie du présentateur ou de la présentatrice (maximum 75 mots)
- La présentation PowerPoint finale doit être soumise à l'IRAC pour révision d'ici le **26 février 2027**.

Exigences relatives à la présentation

Les présentateurs et présentatrices s'engagent à :

- Utiliser le [modèle PowerPoint fourni par l'IRAC](#).
- Soumettre les présentations au format Microsoft PowerPoint (.pptx), en format écran large 16:9.
- Limiter les présentations à **8 à 10 diapositives**.
- N'afficher les logos d'entreprise que sur les diapositives d'ouverture et de clôture.
- Respecter la durée de 15 minutes allouée à la présentation.
- Intégrer toute rétroaction fournie par l'IRAC avant la date de la présentation.

L'IRAC se réserve le droit de demander des révisions du contenu de la présentation afin d'assurer l'harmonisation avec les objectifs éducatifs de la Vitrine de l'industrie.

Responsabilités des présentateurs et présentatrices

Les présentateurs et présentatrices doivent :

- Arriver à la zone de la Vitrine de l'industrie au moins 15 minutes avant l'heure prévue de

leur présentation.

- Se présenter au modérateur ou à la modératrice de la séance avant le début de celle-ci.
- Livrer une présentation éducative conforme à l'objectif d'apprentissage approuvé.
- Demeurer disponibles à leur kiosque d'exposant immédiatement après la présentation afin de répondre aux questions et de poursuivre les discussions avec les participants.

Originalité et propriété intellectuelle

Les présentateurs et présentatrices confirment que la présentation a été préparée pour la Conférence sur l'architecture 2027 de l'Institut royal d'architecture du Canada.

Les présentateurs et présentatrices sont responsables d'obtenir l'autorisation d'utiliser toutes les images, tous les graphiques, toutes les vidéos et tout autre contenu protégé par le droit d'auteur inclus dans la présentation. Le présentateur ou la présentatrice assume la responsabilité de toute violation du droit d'auteur, de la propriété intellectuelle ou des exigences de licence.

Contenu promotionnel

Les présentations de la Vitrine de l'industrie visent à informer plutôt qu'à promouvoir des produits ou services.

Les présentateurs et présentatrices doivent éviter les argumentaires de vente, les renseignements sur les prix, les offres promotionnelles ou une image de marque d'entreprise excessive pendant la présentation. Les discussions sur les produits et services doivent appuyer le contenu éducatif, et les participants auront l'occasion de poursuivre les échanges au kiosque de l'exposant après la présentation.

Matériel de présentation

En participant à la Vitrine de l'industrie, les présentateurs et présentatrices accordent à l'IRAC la permission d'utiliser le matériel de présentation soumis à des fins d'administration du congrès et à des fins éducatives.

Si des présentations sont enregistrées ou photographiées pendant le congrès, l'IRAC peut utiliser ce contenu à des fins éducatives, promotionnelles ou d'archivage. Les présentateurs et présentatrices conservent la paternité de leur contenu.

Diaporama

Le présentateur ou la présentatrice accepte d'utiliser le [modèle de diaporama fourni par l'IRAC](#) pour la séance en direct. Le présentateur ou la présentatrice accepte de fournir une copie électronique de son diaporama. L'IRAC révisera le diaporama, et toute rétroaction devra être prise en compte avant la séance d'enregistrement prévue.

Originalité

Le présentateur ou la présentatrice confirme que cette présentation a été préparée à l'origine pour la Conférence sur l'architecture 2027 de l'Institut royal d'architecture du Canada. Le présentateur ou la présentatrice confirme également ne pas avoir enfreint de droits de propriété intellectuelle, notamment en utilisant du matériel ou des images sans autorisation. Le présentateur ou la présentatrice comprend qu'il ou elle est responsable de toute violation du droit d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle, y compris tout dommage ou toute amende.

Promotion de l'organisation du conférencier ou de la conférencière

Le présentateur ou la présentatrice doit s'abstenir de promouvoir les produits ou services de son organisation pendant la séance.

Diffusion du contenu

Le présentateur ou la présentatrice comprend et accepte que l'IRAC téléversera le matériel de présentation sur le site Web de l'IRAC et dans le système de gestion de l'apprentissage (LMS), et pourra rendre l'enregistrement de la présentation accessible dans le LMS. L'IRAC détient les droits sur l'enregistrement, tandis que le présentateur ou la présentatrice conserve la paternité de la présentation.

Annulation

Si un présentateur ou une présentatrice ne peut participer, l'IRAC devrait en être avisé le plus tôt possible. Le cas échéant, les présentateurs et présentatrices sont encouragés à proposer un remplaçant ou une remplaçante qualifié pour que l'IRAC l'examine.

L'IRAC se réserve le droit d'annuler une présentation si le matériel requis n'est pas reçu dans les délais publiés ou si la présentation ne répond pas aux exigences éducatives de la Vitrine de l'industrie.

Conseils pour capter l'intérêt des architectes

Les présentations réussies :

- Racontez une histoire captivante à l'aide de visuels, de projets et de données.
- Mettez l'accent sur des leçons pratiques et des applications concrètes.
- Faites le lien entre l'innovation, la pratique architecturale et des résultats mesurables.
- Laissez aux participants un message clé clair qu'ils pourront appliquer dans leur propre travail.
- Invitez les participants à poursuivre la conversation à votre kiosque après la présentation.

Des questions?

L'IRAC est heureux d'accompagner les présentateurs et présentatrices tout au long du processus de préparation. Pour toute question sur votre présentation, les exigences relatives à la présentation ou les délais de soumission, veuillez communiquer avec Katie Russell, gestionnaire principale, Développement des affaires et événements. Courriel : krussell@raic.org.

Annexe A : Séance éducative enregistrée

Aperçu

À titre d'avantage supplémentaire de la Vitrine de l'industrie, les exposants peuvent fournir une séance éducative enregistrée aux fins d'inclusion dans le système de gestion de l'apprentissage (LMS) de l'IRAC.

La séance enregistrée est distincte de la présentation en direct de 15 minutes de la Vitrine de l'industrie offerte pendant le congrès, et permet d'approfondir le sujet.

Format de la séance enregistrée

- Durée : 60 minutes
- Contenu éducatif harmonisé avec la présentation de la Vitrine de l'industrie
- Conçue pour l'apprentissage à la demande par l'intermédiaire du LMS de l'IRAC

Options d'enregistrement

Les présentateurs et présentatrices peuvent choisir l'une des options suivantes :

Option 1 : enregistrement facilité par l'IRAC

L'IRAC planifiera une séance d'enregistrement virtuelle en **mars 2027**.

Pour réserver une date et une heure d'enregistrement, veuillez écrire à education@raic.org d'ici le **15 décembre 2026**.

Option 2 : séance autoenregistrée

Les présentateurs et présentatrices peuvent enregistrer la séance eux-mêmes et soumettre l'enregistrement terminé à l'IRAC.

Veuillez aviser l'IRAC en écrivant à education@raic.org si vous prévoyez vous autoenregistrer.

Les enregistrements finaux doivent être soumis d'ici le **31 mars 2027**.

Matériel de présentation

Les présentateurs et présentatrices s'engagent à :

- Utiliser le [modèle de présentation de l'IRAC](#) fourni pour la séance enregistrée.
- Soumettre la présentation PowerPoint finale avant la séance d'enregistrement, aux fins de révision éducative.
- Tenir compte de toute rétroaction fournie par l'IRAC avant de finaliser l'enregistrement.

Questions de vérification des connaissances

Afin de soutenir la formation continue par l'intermédiaire du LMS de l'IRAC, les présentateurs et présentatrices doivent soumettre :

- Cinq (5) questions de quiz.
- Les réponses correspondantes.
- Des questions selon l'un des formats suivants :
 - Choix multiple
 - Vrai ou faux
 - Oui ou non

Les questions de quiz doivent être soumises au plus tard **une semaine avant la séance d'enregistrement prévue** à l'aide du formulaire de soumission des questions et réponses de quiz de l'IRAC.

Questions de quiz

Le présentateur ou la présentatrice accepte de fournir cinq (5) questions de quiz et les réponses correspondantes liées à sa présentation, aux fins d'inclusion avec l'accès à la demande. Les questions doivent être soumises dans un format où les réponses sont soit « Vrai ou faux », soit « Oui ou non », soit à choix multiple, au plus tard une semaine avant votre séance d'enregistrement prévue. Les questions et réponses peuvent être soumises à l'aide du formulaire de soumission des questions et réponses de quiz de la séance.

Normes éducatives

Les séances enregistrées sont révisées par l'IRAC afin de s'assurer qu'elles répondent aux objectifs éducatifs du programme.

L'IRAC peut demander des révisions si l'enregistrement :

- Contient un contenu promotionnel excessif.
- N'est pas harmonisé avec l'objectif d'apprentissage approuvé.
- Ne répond pas à la norme éducative attendue.
- Contient des problèmes techniques affectant la qualité audio ou vidéo.

Originalité et propriété intellectuelle

Les présentateurs et présentatrices confirment que la séance enregistrée a été préparée pour la Conférence sur l'architecture 2027 de l'Institut royal d'architecture du Canada.

Les présentateurs et présentatrices sont responsables d'obtenir l'autorisation d'utiliser toutes les images, tous les graphiques, toutes les vidéos et tout autre contenu protégé par le droit d'auteur inclus dans la présentation, et assument la responsabilité de toute violation du droit d'auteur ou de la propriété intellectuelle.

Diffusion du contenu

Les présentateurs et présentatrices comprennent et acceptent que l'IRAC puisse :

- Téléverser le matériel de présentation sur le site Web de l'IRAC et dans le système de gestion de l'apprentissage (LMS).
- Rendre la séance enregistrée accessible aux apprenants par l'intermédiaire du LMS.
- Utiliser l'enregistrement à des fins éducatives conformes à la programmation du congrès.

Le présentateur ou la présentatrice conserve la paternité du contenu de la présentation. L'IRAC conserve les droits sur la vidéo enregistrée produite pour le système de gestion de l'apprentissage.

Annulation

Si un présentateur ou une présentatrice ne peut réaliser la séance enregistrée, l'IRAC devrait en être avisé le plus tôt possible.

L'IRAC se réserve le droit de retirer l'avantage de la séance enregistrée si le matériel requis n'est pas reçu dans les délais publiés ou si les exigences éducatives ne sont pas respectées.